

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Morbihan  
Arrondissement de PONTIVY  
Canton de PLOERMEL  
Commune de MOHON

**Décision numéro 14/2020 du 2 novembre 2020**

**OBJET : PASSATION D'UN MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE AVEC LE CABINET NICOLAS ET ASSOCIES DE PONTIVY POUR LE PROGRAMME DE TRAVAUX DE VOIRIE 2020**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération N° 11 du 13 juillet 2020 (N° 4) portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de préparer, passer, exécuter et régler les marchés de services qui peuvent être passés en procédure adaptée dans la limite de 20 000 euros HT,

Considérant qu'il y a lieu de passer un marché de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation du programme de travaux de voirie 2020,

Vu la proposition du Cabinet Nicolas et Associés de Pontivy en date du 6 octobre 2020

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est conclu le 08 octobre 2020 un marché de services avec le Cabinet Nicolas et Associés de Pontivy pour la maîtrise d'oeuvre dans le cadre de la réalisation des travaux de voirie 2020. La rémunération s'élève à 6 % du montant des travaux HT.

Fait à Mohon le 2 novembre 2020

Le Maire,  
Francis MAHIEUX



Le Conseil Municipal sera informé lors de la prochaine séance